

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la Syrie ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 juillet 2014 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2011-301, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix juillet deux mille quatorze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2014-373
DU 10 JUILLET 2014 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2011-301 DU 19 MAI 2011 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

I La mention concernant la personne ci-après, telle qu'elle figure à l'annexe I, est remplacée par la mention suivante :

	Nom	Informations d'identification	Motifs
152	Dr. Qadri (alias Kadri) Jamil (alias Jameel)		Ancien vice-premier ministre pour les affaires économiques, ancien ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.

Arrêté Ministériel n° 2014-373 du 10 juillet 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Syrie.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

II Les personnes suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes figurant à l'annexe I :

	Nom	Informations d'identification	Motifs
180	Ahmad al-Qadri	Date de naissance : 1956	Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
181	Suleiman Al Abbas		Ministre du pétrole et des ressources minérales. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
182	Kamal Eddin Tu'ma	Date de naissance : 1959	Ministre de l'industrie. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
183	Kinda al-Shammat (alias Shmat)	Date de naissance : 1973	Ministre des affaires sociales. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
184	Hassan Hijazi	Date de naissance : 1964	Ministre du travail. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
185	Ismael Ismael (alias Ismail Ismail, ou Isma'il Isma'il)	Date de naissance : 1955	Ministre des finances. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
186	Dr Khodr Orfali (alias Khud/Khudr Urfali/Orphaly)	Date de naissance : 1956	Ministre de l'économie et du commerce extérieur. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
187	Samir Izzat Qadi Amin	Date de naissance : 1966	Ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
188	Bishr Riyad Yazigi	Date de naissance : 1972	Ministre du tourisme. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
189	Dr Malek Ali (alias Malik)	Date de naissance : 1956	Ministre de l'enseignement supérieur. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
190	Hussein Arnous (alias Arnus)	Date de naissance : 1953	Ministre des travaux publics. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.
191	Dr Hassib Elias Shammas (alias Hasib)	Date de naissance : 1957	Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.